

Suite à l'analyse de la preuve déposée par Gaz Métro dans le dossier R-3642-2007 et à l'étude des réponses aux diverses demandes de renseignements, le RNCREQ désire présenter à la Régie les observations suivantes sur le projet Versant Soleil.

Aspects environnementaux

La région du Mont-Tremblant est un secteur avec un grand potentiel économique qui devient un lieu privilégié pour les projets d'expansion, de croissance et de développement. Dans ce contexte, et en ce qui concerne le projet Versant Soleil, le RNCREQ tient à souligner l'importance de s'assurer que les critères environnementaux soient pris en considération et intégrés à part entière dans ce projet d'envergure. Il est essentiel que ces critères ne soient pas sous-évalués ou ignorés aux dépens des bénéfices purement économiques que pourraient rapporter ce projet.

Dans sa justification du choix du tracé du réseau de raccordement, et sur la base des réponses fournies par Gaz Métro, le RNCREQ est d'avis que les critères environnementaux ont été évalués de façon appropriée par Gaz Métro. Il démontre avoir retenu la solution et la technique ayant des impacts environnementaux plus faibles, et d'avoir établi un échéancier de construction de façon à ne pas nuire à la population de poissons. Le certificat qu'il doit obtenir du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs permettra d'assurer que les autres conséquences possibles du projet sur l'environnement seront également évaluées, puis mitigées, le cas échéant.

Perspective de développement durable et intégration des nouvelles technologies

En ce qui concerne l'intégration des nouvelles technologies, le RNCREQ comprend la position de Gaz Métro, sans nécessairement l'appuyer. Elle entend que Gaz Métro ne voit pas l'intérêt d'investir dans la géothermie et/ou l'énergie solaire (autant passif que actif). Le RNCREQ constate également que la capacité requise est basée sur les équipements devant être installés et leur capacité maximale. Le RNCREQ se demande toutefois si l'intégration de la géothermie n'aurait pas pu permettre d'installer des équipements de moindre capacité et ainsi se contenter des 500 m³/h déjà disponible.

De plus, le RNCREQ ne croit pas que le fait que ce projet soit avant tout de nature commerciale, soit une justification suffisante pour exclure d'emblée l'utilisation de la géothermie, sans même en étudier la possibilité, les conséquences et/ou bénéfices.

Le RNCREQ déplore qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de mesures incitatives pour installer de tels systèmes, mais constate également qu'aucune démarche n'a été effectuée pour en obtenir. Finalement, le fait que Gaz Métro ait conjugué gaz et géothermie uniquement dans le cadre de projets pilotes n'apparaît pas comme une justification suffisante pour l'exclure du présent projet.

Le RNCREQ, bien qu'il puisse éprouver une certaine sympathie pour la position dans laquelle se retrouve Gaz Métro face aux nouvelles technologies, demeure d'avis que Gaz

Métro ne devrait pas perdre de vue son rôle social de promouvoir le développement durable et l'intégration des nouvelles technologies. Alors que Gaz Métro présente sa situation actuelle comme ayant plusieurs limites, le RNCREQ y voit plutôt une opportunité de développement et d'intégration des nouvelles technologies. Le RNCREQ considère que le présent projet constitue une opportunité pour Gaz Métro de participer aux efforts de la Stratégie énergétique du Québec afin de promouvoir l'intégration et le développement des nouvelles technologies telles que la géothermie et/ou l'énergie solaire.

Même si les intérêts d'Intrawest d'investir dans ce projet sont différents de ceux de Gaz Métro, le RNCREQ estime que Gaz Métro devrait initier la discussion et tenter de convaincre son partenaire financier/client de l'intérêt d'investir dans l'intégration de la géothermie. Malgré la valeur et la finalité différente qu'apporte le projet pour chacun des deux groupes, un engagement commun est nécessaire. C'est également en lien avec les principes et stratégie de développement durable que sous-tend la loi sur le développement durable.

Cette loi repose sur 14 principes dont un concerne la *participation et l'engagement*. Dans le texte, il est défini ainsi : « le développement durable repose sur l'engagement de tous. La participation des citoyens et le partenariat de tous les groupes de la société sont nécessaires pour assurer la durabilité sociale, économique et environnementale du développement. »¹

Ainsi, le RNCREQ est d'avis que Gaz Métro aurait dû déployer davantage d'efforts pour promouvoir le développement durable dans son engagement avec Intrawest.

Développement d'un nouveau marché

Le RNCREQ estime restrictif le fait que Gaz Métro identifie la conquête d'un « nouveau marché » par la possibilité de développer des nouveaux appareils périphériques. Le RNCREQ considère plutôt le nouveau marché comme étant le développement du marché résidentiel et commercial du Mont-Tremblant.

Dans sa preuve produite au dossier R-3630-2007, Gaz Métro souligne à plusieurs reprises l'importance du développement durable et du développement de nouveaux marchés pour assurer sa croissance de façon stratégique. Or, le présent projet permet à Gaz Métro de desservir un nouveau marché résidentiel et commercial. Ainsi, dans le respect de son engagement stratégique, Gaz Métro devrait également y intégrer le développement durable. Dans cette optique et puisqu'il s'agit entre autre d'un marché résidentiel haut de gamme, le RNCREQ veut s'assurer que Gaz Métro a pris en considération les retombées du projet à long terme et conséquemment, qu'il ne se limite pas aux bénéfices économiques à court terme.

¹ MULCAIR, Thomas J. Loi sur le développement durable [En ligne], 2007.
[<http://www.assnat.qc.ca/fra/37legislature1/Av-projets/04-fAVPL.htm>] (30 juillet 2007)

Le RNCREQ considère que le présent projet constitue une opportunité pour Gaz Métro de travailler avec la géothermie. En effet, puisque le réseau développé servira un secteur résidentiel haut de gamme, Gaz Métro et Intrawest se retrouvent dans une situation financière où ils sont davantage en mesure d'absorber les coûts d'installation de ces systèmes qui nécessitent des déboursés initiaux importants.

Le RNCREQ est d'avis que la géothermie pourrait constituer une valeur ajoutée dans ce projet, puisqu'elle permettra aussi d'assurer l'apport énergétique nécessaire au développement futur dans cette région. Dans cette perspective, Intrawest devrait y voir un intérêt convaincant et l'intégrer dans son étude de rentabilité et de faisabilité du projet. En effet, tel qu'il est mentionné dans les preuves, les clients étrangers sont intéressés par le gaz naturel. Ainsi, il n'y a aucun doute pour le RNCREQ que ces mêmes clients, surtout les européens, seront très intéressés par l'usage de la géothermie.

D'autre part, le projet actuel prévoit des traversées de la rivière la Diable. Bien que le choix des tracés pour le prolongement du réseau minimise l'impact sur l'habitat du poisson, le RNCREQ se questionne à savoir si l'intégration de la géothermie ne pourrait pas fournir suffisamment d'énergie pour devenir une source d'énergie complémentaire avec des équipements de moindre capacité, pour ainsi se satisfaire de la capacité résiduelle du réseau existant, ou de travaux de moindre envergure. Par conséquent, l'ajout d'un réseau de raccordement, les travaux requis et les impacts seraient plus limités.

Efficacité énergétique

Gaz Métro définit son engagement vers le développement durable par ses programmes d'efficacité énergétique, soit le PGEÉ. Or, il s'agit de mesures déjà mises en place. Le RNCREQ estime qu'elles pourraient être complémentaires au présent projet, mais qu'il s'agit surtout d'une opportunité pour intégrer de nouvelles technologies. Autrement dit, le RNCREQ juge que Gaz Métro pourrait pousser davantage son implication pour le développement durable.

De plus, Gaz Métro affirme que l'intégration des nouvelles technologies ne changerait pas les investissements supplémentaires car la capacité requise pour la réalisation du projet serait la même. Il ajoute que de tels équipements pourraient faire diminuer les volumes consommés, faisant ainsi diminuer la rentabilité. Or, le PGEÉ a déjà à l'heure actuelle cet effet sur la rentabilité des projets. Ainsi, Gaz Métro devrait déjà avoir prévu d'autres mesures pour réajuster sa rentabilité. Par conséquent, Gaz Métro ne devrait pas limiter ses initiatives d'économie d'énergie au PGEÉ et également investir dans l'installation de systèmes géothermiques et/ou solaires.

Dans la comparaison avec le projet Benny Farm, Gaz Métro estime que l'apport de gaz naturel économisé par l'implantation de système géothermique dans le présent projet serait d'environ 30%, en prenant en considération que l'économie est limitée par l'usage d'appareils à haute efficacité énergétique. Or, le RNCREQ juge qu'il s'agit tout de même d'un apport non négligeable. Il estime que l'implantation du système géothermique serait

bénéfique pour l'environnement au même titre que la réduction de la consommation de gaz naturel visée par les programmes du PGEÉ.

Conclusion et recommandations

Dans l'ensemble, le RNCREQ juge que Gaz Métro n'a pas suffisamment saisie l'opportunité actuelle de promouvoir le développement durable et qu'il a sous-évalué le potentiel de la géothermie et du solaire dans le présent projet.

Le RNCREQ déplore le fait que Gaz Métro n'ait même pas considéré, ni même suggéré l'intégration des nouvelles technologies dans l'étude de la rentabilité et de la faisabilité du projet avec Intrawest et/ou Station Mont Tremblant. Cette réponse de Gaz Métro indique qu'il n'était pas lui-même disposé à intégrer une nouvelle technologie dans le présent projet, d'où également, le peu d'intérêt d'en convaincre son partenaire financier.

Le RNCREQ trouve décevant que Gaz Métro insiste à plusieurs reprises sur le caractère commercial de ce projet d'où le peu d'implication nécessaire pour le développement durable. Gaz Métro soulève que les projets actuels dans le domaine de la géothermie sont des projets pilotes. Or, Gaz Métro est également celui qui aurait la capacité de permettre de plus en plus de réalisations dans ce domaine, afin que cette technologie puisse éventuellement être validée, accessible et abordable et que son intégration puisse contribuer au développement durable des projets énergétiques, tant à l'échelle du Québec qu'à l'étranger.

En conclusion, la Région du Mont Tremblant est un lieu touristique privilégié, fréquenté par des gens venu de partout dans le monde, avides de confort mais également de la nature et de l'environnement sauvage qu'offre encore cette région. Le RNCREQ estime donc que tous les efforts possibles devraient être fait pour que le développement économique de cette région incorpore le maximum d'outils disponibles au niveau de la protection de l'environnement incluant l'efficacité énergétique.

Montréal, le 3 août 2007

Jade Yee
Analyste pour le RNCREQ